

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DU 5-G Subvention (250 000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'approuver la passation et de l'autoriser à signer avec l'association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris une convention annuelle d'objectifs au titre de l'année 2017 et d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 250 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le texte de la convention annuelle d'objectifs conclue entre le Département de Paris et l'association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris, justifiant le montant de la subvention pour 2017 au regard d'un programme annuel d'activités, est approuvé.

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer cette convention.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement sera versée à l'association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour un montant de 250 000 euros, au titre de l'année 2017, sous réserve de l'obtention des financements correspondants.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 71, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 60001, du budget de fonctionnement départemental 2017.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO